



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CENTRE ÉQUESTRE PARTENAIRE

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les modalités applicables à la vente de séjours équestres proposés par le Centre Équestre Les chevaux de Roquepine (GAEC de Roquepine)(ci-après « le Prestataire ») et commercialisés par Decathlon Travel – Decathlon Expérience (ci-après « le Distributeur ») auprès des clients finaux (ci-après « le Client »).

Elles encadrent les prestations fournies par le Prestataire : hébergement, activités équestres, encadrement, repas éventuels et services associés.

2. Description des prestations

Le Prestataire s'engage à fournir au Client les prestations décrites dans la fiche produit transmise au Distributeur, incluant notamment :

- Hébergement du nombre de nuits convenu
- Séances d'équitation / balades / stages
- Encadrement par un personnel diplômé et conforme à la réglementation
- Mise à disposition du matériel et des équipements nécessaires
- Assurance responsabilité civile professionnelle
- Conditions de sécurité adaptées à la pratique de l'équitation

Toute modification substantielle du contenu des prestations doit être communiquée sans délai au Distributeur pour mise à jour.

3. Prix et modalités de paiement

Le prix du séjour comprend toutes les prestations décrites ci-dessus. Les tarifs fournis au Distributeur sont fermes, définitifs et non révisables pour la durée indiquée contractuellement.

Le Client règle l'intégralité du séjour au Distributeur au moment de la réservation. Le Distributeur reverse ensuite la part revenant au Prestataire selon les modalités financières fixées dans le contrat d'achat-revente.

4. Capacité d'accueil et sécurité

Le Prestataire garantit :

- La conformité des installations (carrière, paddocks, sellerie, boxes, sanitaires) aux normes en vigueur
- La compétence et les diplômes nécessaires des encadrants
- Le bon état sanitaire et comportemental des chevaux



Les chevaux de Roquepine

- La capacité à accueillir en sécurité les participants selon leur niveau

Le Prestataire peut refuser un participant si son niveau réel met en danger sa sécurité ou celle du groupe ou si le niveau réel du cavalier est tellement en décalage avec les autres cavaliers du groupe qu'il entrave le bon déroulement du week-end. Le prestataire ne sera pas tenu de rembourser le participant. Si le prestataire constate que le niveau requis pour les participants n'est régulièrement pas adapté pour que les prestations puissent se dérouler dans de bonnes conditions, le Prestataire pourra sortir, sans qu'aucune contrepartie ne lui soit réclamée par le distributeur et/ou le client, du contrat qui le lie avec Décathlon Travel.

5. Obligations du Client

Le Client doit :

- Fournir des informations exactes sur son niveau équestre
- Se conformer aux consignes de sécurité du Prestataire
- Se présenter aux horaires indiqués
- Disposer d'une assurance personnelle adaptée (si non incluse)

Le Prestataire se réserve le droit d'exclure, sans remboursement, tout participant mettant en danger le groupe ou les chevaux.

6. Conditions d'annulation

6.1. Annulation par le Client

Des frais d'annulation sont appliqués selon les délais suivants :

- Plus de 30 jours avant le début du séjour : remboursement à 100 %
- Entre 30 jours et 15 jours avant le début du séjour : frais d'annulation de 50 % du montant total
- Moins de 15 jours avant le début du séjour : frais d'annulation de 100 % (séjour non remboursé)

Aucune réduction n'est accordée en cas de :

- Non-présentation le jour du départ
- Interruption volontaire du séjour par le Client
- Retard ou empêchement lié à un motif personnel non couvert par une assurance

6.2. Annulation par le Prestataire

Le Prestataire peut annuler le séjour en cas de :

- Conditions météorologiques rendant la pratique dangereuse
- Nombre insuffisant de participants (si prévu dans la fiche produit)



Les chevaux de Roquepine

- Problème sanitaire touchant les chevaux
- Force majeure

Dans ce cas, le Client est intégralement remboursé du montant versé. Aucun dédommagement supplémentaire ne peut être demandé, sauf disposition spécifique prévue par le contrat d'achat-revente.

7. Modification par le Prestataire

Le Prestataire doit informer immédiatement le Distributeur de toute modification majeure :

- Horaires
- Niveau requis
- Programme
- Indisponibilité de chevaux ou d'infrastructures

Le Distributeur informera le Client et devra obtenir son accord en cas de modification substantielle.

8. Responsabilité

Le Prestataire est responsable :

- De la bonne exécution des prestations convenues
- De la sécurité des clients pendant les activités équestres
- De l'entretien et de la conformité des équipements
- De ses animaux et de leurs comportements

Il doit disposer d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'activité équestre.

Le Distributeur n'est responsable que de la partie commerciale (mise en relation, vente, gestion administrative des réservations).

9. Assurances

Le Prestataire s'engage à disposer d'une assurance RC Pro à jour.

10. Données personnelles

Le Prestataire s'engage à respecter la réglementation applicable (RGPD) concernant le traitement des données personnelles des Clients transmises par le Distributeur, uniquement dans le cadre de l'exécution du séjour.

11. Loi applicable – Litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Tout litige sera traité en priorité à l'amiable entre le Prestataire et le Distributeur. À défaut de résolution amiable, compétence exclusive est donnée aux tribunaux français